

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CABARA**

**DU Mercredi 26 Juin 2013**

Les conseillers municipaux dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie mercredi 26 Juin 2013 à 18h30 sous la présidence de Thierry Banc, Maire.

**Présents :** Mrs Mmes BLANC BATAILLE GROUBACH PEIFFER CHORON DUPUIS-RABION BATTAGLIA

**Absentes :** Mmes RULLIER VIGNOLLET

### **DELIBERATION 1 COLONIE**

Monsieur le Maire informe expose au conseil le courrier dont il a été destinataire, qui l'informe de la vente de la colonie d'Aubazine, et lui propose un tableau récapitulatif des sommes reversées à chaque commune, qui tient compte des participations antérieures et des dépenses jusqu'au 30/04/2013.

Le Conseil municipal valide ce tableau avec notamment 8 753,40€ pour Cabara et demande au Président de la CCB de prendre toutes les mesures nécessaires à ce reversement.

### **DELIBERATION 2 STATUTS SDEEG, COMPETENCE ECLAIRAGE PUBLIC**

Afin de proposer des services complémentaires le SDEEG a modifié ses statuts pour apporter son concours en matière de communications électroniques, de cartographie d'exploitation de données numérisées, d'achat d'énergie et de bornes de recharge pour véhicules électriques. Le Conseil donne un avis favorable pour la modification des statuts du SDEEG.

Pour rappel chaque gestionnaire de réseau doit en établir un géo-référencement et le transmettre à un guichet unique auprès duquel les entreprises doivent déposer leur DICT. Le SDEEG propose un transfert de compétence de l'entretien de l'éclairage public et dans ce cadre procèdera gratuitement au géo-référencement de ce réseau pour la commune. Le contrat de l'éclairage public avec les ets Lavandier s'achevant le 31 décembre 23013, le conseil décide de donner au SDEEG à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 l'exploitation du réseau d'éclairage public.

### **DELIBERATION 3 BORNES INCENDIE**

Chaque année le SDIS après vérification fait un relevé des anomalies des ressources en eau. La borne à l'angle de la rue Laborie et de l'avenue du Port étant indisponible, la SOGEDO a établi un devis pour sa remise en fonction d'un montant de 2 528€TTC. Le conseil comprend l'obligation de réparation et demande si ces travaux peuvent être effectués par les employés communaux.

### **DELIBERATION 4 TERRAINS**

Le Maire informe les conseillers sur l'avancement de l'achat des terrains projetés par la commune

La succession Michaud a été acceptée pour 100€ la transaction est en cours chez le notaire. Concernant la succession Germaineau, les informations du service des domaines indiquent deux propriétaires, Germaineau, Moulinet. Le notaire, Maître Latapye est chargé de rechercher officiellement pour la commune les propriétaires. Mr Moulinet à qui un courrier a été adressé s'est mis en rapport avec le Maire qui lui a fait une proposition d'achat pour sa parcelle de 5 000€La réponse est en instance.

#### DELIBERATION 5 MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL

Le Maire a mis à disposition de la commune de Guillac, les deux employés communaux de Cabara pour une demi-journée. Cette demie- journée sera facturée à la commune de Guillac pour un montant de 120€

#### DELIBERATION 6 PLU

Le Maire a le plaisir d'informer son conseil du rendu du Tribunal Administratif concernant le recours contre le PLU de la commune fait par Mr et Mme Carreau qui ont été déboutés en totalité par jugement du 18 Mai 2013.Un appel peut être fait auprès de la cour de cassation jusqu'au 22 Juillet courant, date après laquelle le jugement sera rendu définitif. Un courrier a bien été adressé à l'assurance communale, Allianz pour obtenir un remboursement partiel des frais d'avocat qui au jour d'aujourd'hui s'élèvent à 6 000€

#### DELIBERATION 7 TERRAIN A L' ABANDON

Deux procédures sont en cours :

La première concerne un terrain privé à l'entrée du village appartenant à Mr Abadie.Après un courrier d'information sur l'état d'abandon du terrain et un délai de deux mois pour le nettoyer , le Maire fait une mise en demeure et après avoir pris un arrêté fait exécuter les travaux qui seront facturés au propriétaire.

La deuxième procédure porte sur le domaine public occupé par des encombrants déposés par Mr Lherme sur les trottoirs devant et derrière son immeuble avenue du Port. L'enlèvement de ces encombrants doit se faire dans un délai de 15 jours sous peine de faire exécuter directement ce nettoyage qui lui sera facturé.

Ces deux personnes ont été averties par courrier recommandé.

#### DELIBERATION 8 INFORMATIONS

Monsieur le Maire donne aux conseillers le compte rendu de plusieurs réunions.

Le marché pour une meilleure performance de la filière boue de la station d'épuration a été dévolu à l'entreprise HES. La totalité des travaux incluant l'enlèvement des boues pendant le temps des travaux est évalué à 310 000€TTC.Les travaux se réaliseront après la signification des aides financières du Conseil Général et de l'Agence Adour Garonne, soit fin de l'année.

L'effectif des élèves du SIRP pour la rentrée scolaire 2013 est de 116 enfants répartis dans 5 classes, deux à Cabara, 1 à Saint Aubin et 2 à Naujan. Le personnel actuel affecté aux écoles des trois communes assumera en totalité les besoins pour cette rentrée. Le planning de chacun doit être soumis aux conseillers du syndicat des écoles qui se réuni le Jeudi 27 Juin.

Le fonds national de péréquation attribué à la communauté de communes doit être redistribué entre la communauté de communes et les communes de la communauté soit 2 632€ pour Cabara, 38 757€ restant à la CCB.

Le centre de loisirs étant une compétence de la communauté de communes les tarifs et les pôles sont en discussion. Le Président propose un terrain à St Quentin de Baron susceptible de recevoir la construction du Centre de loisirs ( pôle exclusif), prix d'achat du terrain 20000€ Branne s'est opposé à ce projet argumentant sur la position non centrale du site et le coût considérable des réseaux inexistants et l'existence d'un terrain adapté à Lugaignac.

#### DELIBERATION 9 SCENES D'ETE

L'assurance pour le matériel prêté par l'IDDAC pour le concert du 20 Juillet est de 310€ Les conseillers demandent une négociation de ce prix auprès de l'assurance.

#### DELIBERATION 10 PORCHE DE L'EGLISE

L'ADEPAC propose des travaux de restauration du porche de l'Eglise évalués à 5 280€ TTC pour lesquels l'association verserait 2 000€ La commune récupérant la TVA 2 415€ resteraient à la charge de la commune.

Le conseil donne son accord.